

Le circuit d'un dossier



Un projet ?

Un rendez-vous est organisé avec le GAL de l'Anjou bleu.



Sélection

Le projet est présenté au Comité de programmation.



Demande de subvention

Le service LEADER élabore le dossier avec le porteur.



Instruction

Les services de la Région instruisent le dossier.



Programmation

Le Comité de programmation vote pour approuver le montant maximal de la subvention.



Conventionnement

Une convention tripartite est signée (Région - GAL - porteur de projet).



Demande de paiement

Le service LEADER élabore le dossier avec le porteur.



Versement de la subvention

Le dossier est conforme : la subvention est versée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

L'accompagnement des porteurs de projets

Le service LEADER, composé d'un animateur et d'un gestionnaire administratif, accompagne les porteurs de projets de l'idée à la valorisation finale du projet, en passant par le montage de leur dossier de demande de subvention.

Le service LEADER travaille en étroite collaboration avec les membres du Comité de programmation dans l'analyse des projets.

Contact :

leader@anjoubleu.com

02 41 92 24 94



Mieux connaître le programme LEADER 2023 - 2027



Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

Les grands principes

- Une **démarche à l'initiative des acteurs locaux** en fonction de leurs besoins et priorités
- Une **démarche par territoire**
- Un **partenariat local** mené par le **groupe d'action locale (GAL)** rassemblant des membres de la société civile et des élus
- Une **stratégie de développement local**
- La **mise en réseau** : le GAL est une mise en réseau de partenaires qui encourage le développement de liens entre les acteurs du territoire
- L'**innovation** : le programme doit permettre de trouver des réponses innovantes aux problèmes locaux
- La **coopération**, qu'elle soit interterritoriale, nationale ou transnationale avec d'autres GAL pour permettre le transfert de connaissances et de bonnes pratiques

Un **programme européen pluriannuel** destiné au développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement.

Le financement du programme LEADER est issu du FEADER : le Fonds européen agricole pour le développement rural



Le territoire



La stratégie du territoire

Tous **COOPER'ACTEURS** en Anjou bleu

6 priorités pour développer le savoir-faire ensemble, le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire et préserver les richesses du Pays :



1 - Raisonner et consommer local



2 - Faciliter l'accès aux services

3 - Renforcer le lien social en développant l'offre d'activités sur le territoire



4 - L'itinérance pour découvrir le territoire autrement



5 - Accompagner les démarches citoyennes pour le développement d'énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie



6 - Préserver et valoriser les ressources du territoire

L'enveloppe financière



1 238 713 €

pour la période 2023 - 2027